

## NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION

### DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2021 POUR LA VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

## INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2021. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Soumet le compte administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
- ✓ Transmet le compte administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif, tout comme le budget primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Généralités** : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
011	Charges à caractère général	800 000,00 €	646 803,13 €
012	Charges de personnel	1 400 000,00 €	1 372 211,65 €
014	Atténuations de produits	15 000,00 €	12 551,00 €
65	Charges de gestion courante	131 200,00 €	129 909,44 €
66	Charges financières	30 000,00 €	24 884,90 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	294,35 €
68	Dotations aux provisions	2 300,00 €	2 300,00 €
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	128 279,00 €	128 279,00 €
023	Virement à la section d'investissement	171 116,00 €	
TOTAL		2 679 395,00 €	2 317 233,47 €

Les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'attentions particulières afin de rechercher le meilleur rapport qualité/prix pour chacune d'elles. Les opérations systématiques de devis comparatifs, de vérifications, d'optimisations et d'améliorations, ont permis de faire baisser l'ensemble des dépenses de presque 7 %.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
013	Atténuations de charges	47 500,00 €	67 750,53 €
70	Produits des services et du domaine	173 500,00 €	179 851,93 €
73	Impôts et taxes	1 932 000,00 €	1 967 308,61 €
74	Dotations et participations	278 500,00 €	249 822,22 €
75	Produits de gestion courante	90,68 €	7 802,34 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnelles	15 895,00 €	24 164,21 €
Opérations d'ordre		112 384,00 €	112 384,00 €
Excédent antérieur		119 525,32 €	
TOTAL		2 679 395,00 €	2 609 083,84 €

En 2021, les points notables sont les suivants :

- Le produit des services de cantine et périscolaire suite à la crise sanitaire est remonté mais n'atteint pas le niveau d'avant la crise sanitaire (149 998 € en 2019 ; 87 313 € en 2020 et 123 683 € en 2021) ;
- Les participations versées par Metz Métropole sont stables ; Elles s'établissent à plus de 600 000 € ; Cependant entre 2020 et 2021, la commune a subi une perte de 3 725 € ;
- La baisse constante des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale) ; Elles se montaient à plus de 209 000 € en 2016 ; elles ont diminué chaque année pour arriver en 2019 à 169 000 €, en 2020 à 159 000 € et enfin en 2021 à 142 000 € ;

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2021, la section de fonctionnement indique un résultat excédentaire de 291 850,37 €. Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs s'établit quant à lui à un excédent de 411 375,69 €.

Cet excédent sera utilisé pour financer les investissements futurs.

-----

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Généralités** : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

### En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit en général des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à Metz Métropole des investissements réalisés par cette entité pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	2 341,47 €
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00 €	90 787,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 700,00 €	6 150,46 €
23	Immobilisations en cours	220 700,00 €	6 219,16 €
106	Hôtel de Ville	99 250,00 €	27 176,52 €
107	Ecole primaire et maternelle	44 100,00 €	11 465,27 €
109	Terrains de football	138 000,00 €	
130	Centre socioculturel	15 500,00 €	13 736,05 €
10	Dotations fonds divers et réserves	109 579,00 €	3 133,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 500,00 €	96 242,82 €
020	Dépenses imprévues		
	Opérations d'ordre	112 384,00 €	112 384,00 €
TOTAL		938 000,00 €	369 636,37 €

Outre les remboursements des taxes d'aménagement, l'attribution de compensation pour les investissements versée à Metz-Métropole, le remboursement de la dette en capital et les opérations d'ordre pour un montant total de 302 547,44 €, les investissements réels sont valorisés pour un montant de 67 088,93 €.

Ils concernent :

- La révision des documents d'urbanisme : 2 341,47 € ;
- L'acquisition de panneaux de signalisation, de matériel pour les ateliers municipaux et d'une armoire forte pour le stockage des registres : 6 150,46 € ;

- La mise aux normes d'une porte de secours au centre socioculturel et des travaux d'électricité dans les bureaux de la mairie : 6 219,16 € ;
- L'achat de matériel informatique et de mobilier ainsi que des travaux de câblage à l'école : 11 465,27 € ;
- L'achat de matériel informatique et de mobilier ainsi que le démarrage des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal à la mairie : 27 176,52 € ;
- Les décomptes définitifs pour l'étude de la salle intergénérationnelle : 13 736,05 €.

Il reste également à financer les restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées non mandatées) pour un montant total de 85 100 € et qui correspondent :

- Aux travaux de rénovation de la salle du conseil municipal : 70 881,85 € ;
- Aux travaux de mise en place d'un nouveau columbarium dans le haut du cimetière : 11 478 € ;
- A l'acquisition de matériel pour les parcs et la mairie : 2 740,15 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

#### En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
13	Subvention d'investissement	26 000,00 €	20 006,00 €
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	96 727,87 €	114 827,70 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	243 905,00 €	
	Opérations d'ordre	128 279,00 €	128 279,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	171 116,00 €	
	Solde d'exécution positif n-1	271 972,13 €	
<b>TOTAL</b>		<b>938 000,00 €</b>	<b>263 112,70 €</b>

Les restes à réaliser de la section d'investissement doivent être des recettes certaines. Ils correspondent pour 2021 au solde d'une subvention pour les travaux de rénovation de la salle du conseil municipal pour un montant de 5 994 €.

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement engendre le résultat. Pour l'exercice 2021, la section d'investissement affiche un résultat déficitaire de : 106 523,67 €.

Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs est quant à lui excédentaire de 165 448,46 €.

Il permettra, comme l'excédent de fonctionnement, de financer les investissements futurs.

### III. CONCLUSION :

Les élus de la ville de Saint-Julien-lès-Metz ont pris des engagements qui reposent sur des objectifs précis et ciblés : construire le futur ; améliorer la vie quotidienne des concitoyens ; créer du lien social, être solidaire, remettre l'humain au centre des préoccupations, pour retrouver une ville où les liens sociaux, culturels est une volonté forte et réelle. Ils sont animés par la volonté de construire le futur ; d'améliorer la vie quotidienne des Saint-Juliennois(e) ; pour retrouver une ville où il fait bon vivre, une ville où chacun trouve sa place.

La mairie c'est notre maison à tous....